

## Communauté de communes Cœur d'Estuaire

### Ordures ménagères : la redevance incitative fait débat

Créée l'an passé par la communauté de communes Cœur d'Estuaire et effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la redevance incitative (qui remplace la taxe sur les ordures ménagères) fait débat. Le « **Comité démocratie communale Cordemais Sillon** », créé à l'initiative de Georges Deniel (Cordemais), entend « **faire retirer ce nouveau système de gestion des poubelles** ». Il a pour cela organisé trois réunions, dont la dernière ce jeudi 25 février, à Saint-Étienne-de-Montluc. Il a aussi distribué des tracts, mis en place une pétition (près de 950 signatures recueillies à ce jour) et créé un site internet.

Le comité se veut un ardent défenseur du service public. Il refuse ce qu'il considère comme un recul du service public : « **Avec la taxe dans nos impôts, le principe du service public par délégation permettait une égalité de traitement pour tout citoyen. La nouvelle facturation remet en cause cette égalité de traitement puisque chaque foyer paiera en fonction de la taille de sa poubelle et du nombre de sorties.** »

Le Comité craint une allégeance de Cœur d'Estuaire face à Véolia (qui a en charge la collecte et le traitement des ordures et déchets). Il « **demande des explications au président de Cœur d'Estuaire et aux**



Près de 70 personnes étaient réunies salle des loisirs à Saint-Étienne-de-Montluc, jeudi soir, pour discuter de la nouvelle redevance incitative.

**maires des trois communes quant à cette nouvelle facturation et de la transparence dans la gestion des ordures ménagères. Des explications qui, si elles ne nous satisfont pas, pourront nous conduire à organiser une manifestation devant le siège de Cœur d'Estuaire** », annonce d'ores et déjà le comité.

« **La collectivité a pris un peu d'avance sur les dispositifs à venir, d'autres ont pris le pas (Derval, Ancenis, etc.)** », commente-t-on à Cœur d'Estuaire. « **Le budget consacré à la collecte et au traitement des déchets se doit d'être autonome et**

**équilibré** » (comme pour l'assainissement). « **Nous sommes confiants dans la capacité des habitants** » (4 500 foyers soit plus de 11 500 habitants sur Cœur d'Estuaire) à s'adapter. « **Nous constatons déjà de très bons résultats de 75 à 80 % pour le tri sélectif. Car le but de cette redevance est de limiter les volumes de déchets incinérés en favorisant le tri pour recycler au maximum tous les produits qui peuvent l'être. Quant à Véolia, l'attribution de la délégation a été effectuée dans le cadre d'un marché public contrôlé par les services de l'État.** »